

La réorganisation du temps scolaire

Lors de la concertation lancée par le Ministère, de nombreux acteurs proposaient comme priorités :

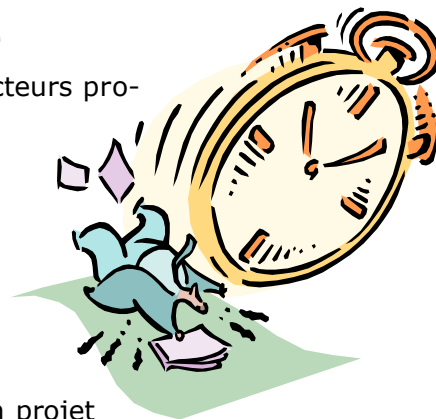
- un temps journalier ne dépassant pas 5 h de classe
- et une pause méridienne de 2 h minimum

Finalement selon le décret 2013-77 du 24/01/2013 :

5 h 30 au plus d'école par jour

3 h 30 par demi-journée

1 h 30 de pause méridienne



Tenir compte du contexte local : existe-t-il des écoles ayant un projet d'aménagement du temps scolaire, ou des « expérimentations » qui ont résisté à la suppression du samedi, à la semaine de quatre jours ?

Trois cycles à prendre en compte :

- la journée d'école
- la semaine en période scolaire
- l'année scolaire (cf. préconisations de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires en juillet 2011)

A noter que nous allons remettre en place une organisation qui existait avant 2008 (certes l'école fonctionnait généralement le samedi matin).

Incidences organisationnelles du mercredi matin travaillé

Ressources humaines	Prestations	Fournitures
ATSEM Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. + demi-journée d'école → entretien le mercredi après-midi ?	Entretien ménager : La demi-journée d'école ne signifie pas mathématiquement plus d'entretien, le mercredi étant déjà consacré à de l'entretien approfondi. Mais les équipes seront cependant confrontées à des classes utilisées le matin...	Produits d'hygiène plus consommables, essuie-mains, savon.
Animateurs au minimum pour l'accueil du matin. Un service pour assurer un suivi jusqu'à 12 h 15 le cas échéant ?		Eventuellement petits déjeuners ou collations.
Patrouilleurs scolaires, chauffeurs, etc.	Interventions ETAPS/MNS ? en fonction des créneaux disponibles dans les équipements sportifs.	Fluides Chauffage existant déjà le mercredi matin à 16 °C Autres moments si entretien décalé Electricité, eau...
Concierges : Une matinée d'accueil, de présence.		
	Autres intervenants à éventuellement repositionner.	Assurance Frais de gestion (repas du mercredi en plus)

La question du repas du mercredi est posée si une restauration scolaire est assurée le mercredi midi. Sinon risque d'augmentation du nombre d'enfants déjeunant en ALSH (capacité limite ?).

Incidence financière (participation des familles, subvention ville, prestation CAF (PSO et CEJ...))

Transports :

- Transport scolaire éventuel le mercredi, matin et midi ?
- Quel(s) transport(s) des écoles vers les ALSH ? – quelle que soit la solution retenue pour la restauration, il paraît incontournable d'organiser un transfert, compte-tenu de l'impossibilité pour les parents qui ont une activité de récupérer leurs enfants avant ou après la pause méridienne (si restauration).

Restauration scolaire

Au-delà du coût non négligeable d'un service de restauration supplémentaire (qui engendre aussi quelques recettes), la ville devra prendre à sa charge la responsabilité des enfants qui déjeunent, avec les difficultés liées au transfert des enfants éventuellement et à la remise aux parents à l'issue du service de restauration.

Gestion du personnel :

Il faut aussi noter que certaines villes interviennent par l'affectation du personnel de restauration en ALSH (ATSEM à 100%, personnel de restauration et entretien). La modification du calendrier scolaire conduirait à recruter si les ATSEM sont positionnés à 100% sur l'école.

→ Voir comment le service était organisé avant la réforme Darcos (école le samedi matin).

Incidences du samedi matin travaillé (système dérogatoire).

Ressources humaines	Prestations	Fournitures
ATSEM Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. + demi-journée d'école	Entretien ménager : La demi-journée d'école signifie mathématiquement plus d'entretien, l'entretien approfondi ayant lieu mercredi.	Produits d'hygiène plus consommés, essuie-mains, savon.
Probablement pas d'accueil me samedi matin.		
Patrouilleurs scolaires, chauffeurs, etc.	Deux trajets en plus, soit 10 au lieu de 8 par semaine.	
Concierges	Assurance	Fluides Chauffage le samedi matin. Autres moments si entretien décalé au mercredi. Electricité, eau...

La question du repas du samedi est certes posée, mais généralement les familles sont disponibles ou trouvent une solution (hormis les commerçants, les professions libérales).

Impact sur les autres jours d'école

Temps scolaire :

Diminution des après-midi d'école¹ :

- Interventions municipales (activités sportives, piscine, conservatoire, école d'Art, accueil des classes en médiathèque) : moins de créneaux disponibles, et donc redéploiement des séquences de fin d'après-midi vers le mercredi matin.
- Diminution du temps de travail des ATSEM en temps scolaire.

¹ Les 3 heures à assurer peuvent être réparties en 45 mn par jour.

- Redéploiement des 3 heures des ATSEM vers le matin travaillé et réaffectation possible sur les temps périscolaires, pour le reste (pause méridienne, accueil soir,...)

Voir aussi incidence de la sieste / horaire de fin d'école à en maternelle : quelle fréquentation des petites sections et des moyennes sections (retour en classe à 15H et fin d'école à 15h30?).

Temps périscolaire :

→ Augmentation du temps d'accueil fin d'après-midi pris en charge par la Ville :

Généralisation des après-midis libérés :

- coût financier / intervenants et encadrants
- coût pédagogique des animations (matériel ; fournitures...)
- Nombre insuffisant d'encadrants par rapport à l'effectif enfants en fonction des taux d'encadrement retenus ou imposés².
- → insuffisance de disponibilité des locaux
- → prestation toujours gratuite pour les familles ? (cf nombre d'enfants concernés ...)

Ou élargissement des plages d'accueil du soir (+ 45 min ou 1h selon hypothèse retenue)

- Coût encadrement des animateurs variable selon le nombre d'enfants présents (taux de présence de 100% idem AML ?, ou retour des enfants de cycle 3 à domicile ?)
- Coût matériel pédagogique en hausse si augmentation de la fréquentation
- Insuffisance des locaux si fréquentation en hausse
- Augmentation des subventions CAF qui ne couvrent qu'une partie du budget
- Augmentation des recettes familles si fréquentation en hausse et si service payant
- Modification de la tarification pour compenser le nouveau coût de la prestation si elle était forfaitaire (en raison notamment de l'augmentation des charges salariales).

Incidence sur la pause méridienne :

Harmonisation de la durée de la pause méridienne pour tous.

- fin des cours à 15 h 45 (0 h 45)
- prise en charge des enfants par les animateurs et ATSEM, avec des animations type AML, ou accueil ludique ou accueil du soir.
- Problème de faisabilité / locaux pour les écoles ayant 2 services de restauration

A noter

Le décret prévoit **que la pause méridienne ne soit pas inférieure à 1 h 30**. De son côté, le RVFE préconise une pause de 2 h a minima, voire plus.

Elargissement de la pause méridienne au-delà de 2 h (voire 2 h 15 ou plus..)

- École de 14 h à 16 h ou 14 h 15 à 16 h 15
- Effort pour tendre vers le respect du rythme biologique de l'enfant
- Organisation d'animations après le repas

Qui nécessite

- Disponibilité des locaux pour l'animation, comment utiliser les salles de classe sans générer des conflits insolubles ?

Qui implique

- Coût de l'animation de l'interclasse supérieur aux accueils du soir en raison du nombre d'enfants présents (jusqu'à 80% en restauration, mais les nouveaux horaires pourraient conduire à une hausse de la fréquentation)

² Un allègement est évoqué, sous des conditions à vérifier, pour une durée limitée. Toutefois la question de la qualité de l'accueil et des activités sera posée si l'encadrement admis est de 1/14 en maternelle et de 1/18 en élémentaire.

- Fort impact financier dû aux salaires des animateurs : Taux d'encadrement à définir : 1/15 par exemple.
- Probablement des difficultés de recrutement

Le RVFE³ semble très favorable à l'allongement de la pause méridienne de 12 h à 14 h 30, en référence aux préconisations des chrono biologistes, mais cette position semble très difficile à mettre en œuvre, compte tenu des impacts en termes de personnel d'encadrement et de locaux de qualité disponibles.

Une possible réforme du calendrier scolaire

La refonte du calendrier des vacances récemment décidée – le 28 juin 2012 – dès novembre 2012 avec deux jours de vacances en plus à la Toussaint compensés le 5 juillet 2013 et un mercredi en mai) va peu modifier les hypothèses étudiées, puisque **le nombre de jours d'école reste inchangé, pour l'année scolaire 2012-13 tout au moins.**

		Heures annuelles d'enseignement pour tous.
Calendrier scolaire initial (programmes actuels)	36 semaines de 27 h	972 h.
Calendrier annuel actuel (2012-13)	140 jours d'école * 6 h /j 36 semaines	840 h.
Futur calendrier annuel (Décret 77-2013)	36 semaines avec 24 h y compris le mercredi.	864 h.
Calendrier annuel différent (vacances d'été raccourcies...)	150 jours d'école * 5 h/j. 38 semaines 3h le mercredi matin	864 h.

La réorganisation des 2 jours de vacances à la Toussaint ne modifie pas les 140 jours d'école. (Solution retenue par le Ministère pour l'année 2012/13).

Le calendrier 2012/14 prévoit deux semaines complètes à la Toussaint, et une fin des cours le 5 juillet 2014.

Sources :

Travaux d'un groupe de travail ANDEV⁴
Stages « Formation & Territoires » AFA10 – analyses des participants
RFVE – diverses prises de position.

³ Réseau français des villes éducatrices (RFVE) : <http://www.villeseducatrices.fr>

⁴ ANDEV : Association nationale des directeurs de l'éducation des villes : www.andev.fr

Mercredi ou samedi : quels critères ?

Le mercredi est une coupure dans la semaine, accompagnée par le temps partiel professionnel. C'est le jour idéal pour les activités périscolaires. Le samedi est plutôt considéré comme une composante du week-end, les accueils de loisirs, les activités culturelles pour enfants y sont moins souvent organisées.

		Mercredi	Samedi
Rythme de vie de l'enfant		Une meilleure régularité puisque les enfants se lèvent aussi le mercredi. (sur 36 semaines /an)	Une coupure le mercredi bienvenue
Vie sociale et familiale.	Familles	Une matinée de garde en moins (Hormis pour le parent à temps partiel). Mais des activités hors scolaire deviennent plus difficiles à programmer.	Disponibilité pour aller à l'école le samedi matin (contacts – ateliers). Difficultés pour certaines familles séparées – le week-end chez l'autre parent est moins long. Mais l'alternance de garde peut s'exercer le mardi soir.
	Profs.	Probables problèmes de garde des enfants le matin. Un cinquième trajet hebdomadaire amorti par d'éventuelles réunions l'après-midi.	Repos le mercredi (milieu de semaine). Plus disponibles, semble-t-il. Meilleurs contacts avec les parents. Un sixième trajet hebdomadaire en cas de réunion le mercredi.
Restauration scolaire		Nécessaire, ou du moins une solution de garde à proposer (transfert ALSH).	Semble superflue
Périscolaire		Généralisation, les ALSH pourraient assurer le matin. Une nouvelle formule à inventer jusqu'à 12 h 15 ?	Semble superflu. N'était généralement pas proposé avant 2008.
Autres acteurs (sport – culture)		Une matinée supprimée en temps scolaire (4 h) qui connaît de nombreuses activités.	Peu d'activités empêchées, hormis les classes aménagées (CHAM – sports). Mais réduit le WE des intervenants.
Personnel communal		Réorganisation probable de l'entretien hebdomadaire.	Les écoles sont libres le mercredi pour un gros entretien, ou coupure (repos) en milieu de semaine pour les agents.
Services municipaux		Réorganisation nécessaire des interventions techniques éventuelles.	Des permanences à assurer (technique – informatique)
Coûts		Plus élevé : <ul style="list-style-type: none"> - périscolaire à assurer - repas probablement indispensables. 	Moindre : <ul style="list-style-type: none"> - pas de périscolaire - pas de restauration - effectif probablement moindre (maternelle).
		Régime général prévu par le décret 77-2013.	Nécessité d'une dérogation argumentée (projet éducatif territorial).